

DEPARTEMENT
DE
LA SAVOIE

ARRONDISSEMENT
DE
SAINT-JEAN-DE-MAURIENNE

EXTRAIT
du

Registre des Délibérations du Conseil Municipal
N° 2024-028

CANTON
DE
MODANE

MAIRIE
D' O R E L L E

L'an deux mil vingt quatre, le dix-huit mars
Le Conseil Municipal de la Commune d'ORELLE dûment convoqué
s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie, sous la présidence de
Monsieur PERRET Aimé, Maire.

PRESENTS : PERRET Aimé, MAZZOTTA Noëlle, MARTINET Pierre,
VIDAL Corinne, EHLIG Christian, GROS Daniel, KOCH Helga.,
PERRET Thierry et PERRET Valérie

Nombre de conseillers :	
En exercice.....	10
Présents.....	9
Excusés représentés	1
Votants	10
Date de convocation : 12/03/2024	

ABSENT EXCUSE : GRUART Philippe (procuration à MARTINET Pierre)

MAZZOTTA Noëlle a été élue secrétaire de séance

OBJET: CREATION AMENAGEMENT HYDROELECTRIQUE A PLAN PY SUR LE TORRENT DU BONRIEU PAR SYNERGIE MAURIENNE.

Monsieur le Maire rappelle à l'assemblée les délibérations des 20/05/2019 et 12/04/2022 concernant la démarche engagée par le syndicat intercommunal Synergie Maurienne pour la création d'un aménagement hydroélectrique à Plan Py sur le torrent du Bonrieu.

Ce projet consiste en la dérivation de 900l/s sous 102 mètres de hauteur de chute. La puissance brute est de 1016 kW. L'autorisation est sollicitée pour 60 ans.

Le principe d'exploiter la force de l'eau pour fabriquer de l'électricité présente l'avantage de produire de l'énergie et d'être écologique car il n'y pas d'émission de gaz à effet de serre.

Ce projet permettra de répondre aux besoins des habitants en matière de production et d'approvisionnement en électricité, en étant facteur de développement territorial avec une gestion locale des ressources naturelles et de création d'une richesse qui bénéficie à la collectivité.

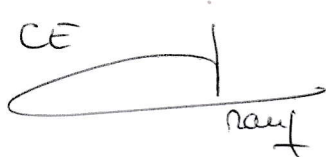
De plus, ce projet n'apporte aucune dégradation paysagère et sonore et la commune reste propriétaire des parcelles.

Ce projet nécessite la réalisation d'une enquête publique.

Le dossier se rapportant à l'objet de l'enquête publique ainsi qu'un registre d'enquête sont déposés en mairie d'Orelle du lundi 09 février au mercredi 20 mars 2024 inclus afin que chacun puisse en prendre connaissance et éventuellement consigner ses observations aux jours et heures d'ouverture de la mairie d'Orelle (du lundi au vendredi de 14h à 17h).

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré, à l'unanimité :

- Approuve le projet du syndicat intercommunal Synergie Maurienne
- Autorise Monsieur le Maire à engager les procédures permettant l'aboutissement de cette opération

vu, le CE


Commissaire Enquêteur
Roland FRANÇON

Le Maire,
PERRET Aimé

